

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2022

Délibération n° 2022-12-03

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 24/11/2022
En exercice	29	Date de l'affichage : 24/11/2022
Qui ont pris part à la délibération	29	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Frédérique ROMERO ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOULO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE

Absents excusés :

Jérôme NOBLE donne procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 28 novembre 2022
Caroline GUERAUD donne procuration à Cyril DURU en date du 30 novembre 2022
Chantal ROCHEFORT donne procuration à Nadine DURU en date du 15 novembre 2022
Davy CAMY donne procuration à François TRAMASSET en date du 30 novembre 2022
Cindy ESPLAN donne procuration à Éva BELIN en date du 30 novembre 2022
Senay OZTURK donne procuration à Sandrine COELHO en date du 29 novembre 2022
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 1^{er} décembre 2022
Mylène LARRIEU donne procuration à Christel EYHERAMOULO en date du 28 novembre 2022

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

OBJET : Convention territoriale globale « CTG »

Vu la volonté de la commune de continuer à développer une politique éducative et sociale sur son territoire,

Considérant l'arrivée à terme au 31 décembre 2021 du contrat Enfance Jeunesse,

Madame le Maire explique que le CEJ (contrat enfance jeunesse) arrivé à terme au 31 décembre 2021, n'est pas reconduit par la CAF. Celui-ci est remplacé par une convention territoriale globale (CTG) à l'échelle du Seignanx.



La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale avec la CAF, la communauté de communes du Seignanx, les communes du Seignanx et le conseil départemental qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et couvre notamment les domaines suivants :

- L'accès aux droits
- L'accueil de la petite enfance
- L'accueil périscolaire et extrascolaire
- La jeunesse
- Le soutien à la parentalité
- L'animation de la vie sociale

La Convention Territoriale Globale a pour finalité le bien-vivre des familles du territoire du Seignanx, par la création et l'animation de services co-construits avec les partenaires de terrain et adaptés aux réalités locales et quotidiennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF, la communauté de communes du Seignanx, les communes du Seignanx et le conseil départemental des Landes.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

Pour extrait conforme,
Le 05 décembre 2022
Le Maire,



PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
M. Patrice LE NAY

Acte rendu exécutoire le ..06... / ..12... / 2022

- après télétransmission électronique le / ..12... / 2022

- et mise en ligne sur le site de la commune le ..06... / ..12... / 2022

